

Prix Jaurès

pour la recherche pour une
protection sociale solidaire | 

En partenariat avec

Fondation
Jean Jaurès

Viva
Le magazine de ma mutuelle

Fédération des mutuelles de France
3/5, rue de Vincennes - 93108 Montreuil Cedex
Tél. : 01 49 88 52 52 - Fax : 01 49 88 93 73
fmf@mutuelles-de-france.fr - www.mutuelles-de-france.fr
Régie par le Code de la mutualité - Siren n° 784 411 068 - Siret n° 784 411 068 00041

Louis Calisti

Louis Calisti (1922-2005) a été le **premier président de la Fédération des mutuelles de France**.

Cette responsabilité mutualiste couronne une vie d'engagements commencée pendant la **seconde guerre mondiale**. Sous le pseudonyme de « Nap » il rejoint le Parti communiste, alors clandestin, et crée le premier maquis de la région de Nice en 1943. Il échappe à des embuscades de la Gestapo. En août 1944, il prend part à l'insurrection et à la Libération de Marseille. De retour à la vie civile, il travaille à l'Atelier provençal de réparation navale puis à la société provençale des ateliers Terrin. Il est licencié de l'une et de l'autre en raison de son **appartenance à la CGT**. Son engagement mutualiste prend corps dans les années 1950 et se conjugue avec ses engagements politique et syndical.

Directeur de l'Union départementale mutualiste de la CGT (UDM-CGT) à partir de 1956, **il crée La Vie Mutualiste** (future Viva) et participe en 1960 à la fondation de la Fédération nationale des mutuelles ouvrières (FNMO). En 1969, elle se transforme en **Fédération nationale des mutuelles de**

travailleurs (FNMT) et Louis Calisti en devient vice-président puis Président à partir de 1978.

Il mènera notamment la bataille **contre le « ticket modérateur d'ordre public »** du plan d'austérité du gouvernement Barre. Louis Calisti s'engage dans la **création de la Fédération des mutuelles de France (FMF)**, dont le congrès fondateur se tient les 31 janvier et 1^{er} février 1986. Il restera à la tête de la FMF jusqu'en 1990.

Il prend alors sa retraite dans le village où il est né, 68 ans plus tôt, Mausoléo-de-Brando (Haute-Corse). Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Croix du combattant volontaire, il s'éteint le 7 août 2005.

« La Mutualité n'existe pas comme une entité isolée. Elle est un élément d'une réalité sociale par laquelle elle est profondément marquée. Son évolution ne peut donc être considérée en dehors de l'évolution de toute la société, de ses luttes et de ses enjeux ».

Louis Calisti,

La mutualité en mouvement, Messidor, 1982

Les partenaires

La Fédération des mutuelles de France, présidée par Jean-Paul Benoit, regroupe plus de 60 groupements mutualistes, dont 40 mutuelles complémentaires-santé et 20 unions ou mutuelles gérant plus de 280 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. L'ensemble des mutuelles et unions de la FMF protègent 2 millions de personnes. Née en 1986 et héritière de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs, la FMF est membre de la Fédération nationale de la Mutualité française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.

La Fondation Jean Jaurès, première des fondations politiques françaises, est à la fois un *think tank*, un acteur de terrain et un centre d'histoire au service de tous ceux qui défendent le progrès et la démocratie dans le monde. L'objectif, en tant que Fondation reconnue d'utilité publique, est de servir l'intérêt général en mobilisant pour cela les pouvoirs publics, les politiques, les experts mais aussi les citoyens. Nous encourageons la rencontre de leurs idées et le partage des meilleures pratiques par nos débats, nos productions et nos actions de formation.

Viva Magazine est une véritable référence en matière de santé et de protection sociale. Depuis plus de 35 ans, Viva est un magazine de santé mutualiste indépendant. Viva est diffusé à près de 400 000 exemplaires trimestriels, principalement auprès d'adhérents à des mutuelles de santé. Le magazine Viva bénéficie d'une audience qui dépasse largement les frontières du mouvement mutualiste. Médecins, chercheurs, journalistes, responsables syndicaux, acteurs sociaux... Tous ceux qui lient leurs activités au progrès social et au développement de notre système de santé considèrent Viva comme un vecteur de leurs projets.

Éditorial | Pour un avenir solidaire !

Les Mutuelles de France sont nées dans le mouvement ouvrier : œuvres de militants syndicaux qui, dans la dynamique de la création des comités d'entreprise en 1945 se sont saisis de l'outil mutualiste pour améliorer la protection sociale des travailleuses et des travailleurs. Elles ont toujours vu clair et dès leurs créations ont été d'ardentes militantes de la Sécurité sociale naissante.

Nous demeurons, aujourd'hui, ces militantes et ces militants d'une sécurité sociale de haut niveau qui a été, depuis 80 ans, souvent abîmée, et qui est trop souvent présentée comme une charge alors qu'elle est une chance. C'est un formidable outil au service du bien-être de la population. C'est un formidable levier de cohésion sociale qui ne peut que nous aider, collectivement, à aborder ce XXI^e siècle.

La protection sociale est aujourd'hui à un moment particulier de son histoire, coincée entre un dogme libéral qui la combat et les questions contemporaines sur son rôle : comment assurer l'accès à la santé pour tous ? Comment financer les dépenses en augmentation du fait des progrès médicaux et de l'allongement de la vie ? Quelle part de leur prise en charge doit absolument relever de la solidarité nationale au sein de la Sécurité sociale ? Comment garantir le caractère solidaire de la protection sociale complémentaire pour éviter discriminations, sélections et exclusions ?

C'est pour soutenir et encourager les intelligences de demain, que nous avons créé **le Prix Louis-Calisti pour une protection sociale solidaire**. L'avenir du monde leur appartient et nous voulons simplement aider à le penser, à le concevoir, à le construire aussi solidaire que possible !

Jean-Paul Benoit

Président de la Fédération des mutuelles de France

Le jury

Il est composé paritairement d'universitaires et de dirigeants des Mutuelles de France.

Les universitaires

- **Camille Dorival**, directrice de la collection « Mondes en transitions » aux éditions Les Petits Matins
- **Timothée Duverger**, maître de conférences associé à Sciences Po – Bordeaux, responsable de la Chaire « territoires de l'ESS »
- **Charlotte Siney-Lange**, historienne, membre du Conseil scientifique de l'Institut Montparnasse
- **Patricia Toucas-Truyen**, chercheuse associée au Centre d'histoire des mondes contemporains de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Les mutualistes

- **Sophie Elorri**, Présidente déléguée de Mutami
- **Bruno Forest**, ancien Trésorier des Mutuelles de France
- **Patrice Fort**, Vice-Président des Mutuelles de France
- **Nicolas Souveton**, Président d'Oxance – Mutuelles de France

En pratique

Le prix Louis-Calisti vise à récompenser un mémoire de recherche ou une thèse universitaire achevée récemment dans les champs suivants (liste non exhaustive) :

- Histoire de la protection sociale,
- Financement de la protection sociale,
- Politiques de protection sociale,
- Économie de la santé,
- Accès aux soins, droit à la santé.

Être candidat

- Pour télécharger le présent dossier, rendez-vous ici :
 - <https://mutuelles-de-france.fr/le-prix-louis-calisti>
- **Travaux** acceptés à concourir :
 - Mémoire de Master 2
 - Thèse de doctorat
- Travaux soutenus et validés **depuis 06/2021**
- Déposer le dossier complété **au plus tard le vendredi 30/06/2024 à l'adresse suivante : louis.calisti@mutuelles-de-france.fr :**
 - Formulaire de candidature complété (voir page 6)
 - Résumé du travail (8 à 16 000 signes)
 - Sommaire détaillé
 - État des sources
 - Version numérique du travail au format pdf
 - CV universitaire du ou de la candidat.e (facultatif)
- Pour toute demandes, contactez-nous : louis.calisti@mutuelles-de-france.fr
- Le jury se réunira **à l'automne 2024.**

Le lauréat

- Prix de **4 000 €** versés au lauréat (s'il y a plusieurs lauréats, le prix est partagé selon la décision du jury)
- **Edition** du travail universitaire en Maison d'édition
- **Présentation** du travail dans le cadre d'une instance des Mutuelles de France
- **Publication** en lien avec la rédaction du Magazine Viva

Règlement du Prix Louis Calisti

Article 1

Dans le cadre de sa mission visant à promouvoir l'approche solidaire et mutualiste de la protection sociale, la Fédération des mutuelles de France (FMF) récompense, chaque année, des mémoires du niveau master d'un prix Louis-Calisti, du nom du militant mutualiste ouvrier fondateur de la FMF et ancien président de la Fédération nationale des mutuelles de travailleurs.

Article 2

Le Prix Louis-Calisti s'inscrit dans un partenariat entre la FMF, la Fondation Jean-Jaurès et Viva Magazine.

Article 3

Le jury attribuant le prix Louis-Calisti est présidé par Patrice Fort, vice-président de la FMF

Article 4

Les travaux prétendant au prix Louis-Calisti doivent :

- Se rapporter à l'histoire de la protection sociale, au financement de la protection sociale, aux innovations solidaires en matière de protection des populations les plus fragiles, aux initiatives de lutte contre la marchandisation de la santé.
- Être achevés depuis moins de 3 ans (soit, à titre indicatif, 06/2021 pour l'édition 2024).
- Être rédigés en français.

Article 5

Le prix Louis-Calisti est décerné à un mémoire universitaire (niveau master 2 ou thèse).

Le jury est souverain.

Le jury se réserve le droit d'écarter un mémoire qui aurait déjà été primé.

Le jury se réserve le droit de partager le montant global du prix Louis-Calisti en fonction de la qualité des travaux qui lui sont soumis.

Article 6

Les personnes souhaitant concourir au prix Louis-Calisti doivent transmettre, avant la date limite fixée chaque année, un dossier comprenant :

- La présentation du mémoire : intitulé complet – domaine de recherche et niveau du diplôme (histoire, science politique, sociologie, droit, économie, etc. / master 1 ou 2, mémoire de Sciences Po, etc.) – le(s) directrice(s) ou directeur(s) de recherche – la date de la soutenance, la note obtenue – le nombre de pages du mémoire.
- Le résumé du mémoire : problématiques, thèmes et chronologies traités, éléments de l'analyse et des conclusions (de 8 à 16 000 signes), sommaire détaillé, état des sources (archives, entretiens, bibliographie).
- La présentation du candidat, de son parcours universitaire et professionnel s'il y a lieu et comportant son adresse postale, son numéro de téléphone, son adresse mail.
- La version numérique (format pdf) du mémoire.

L'ensemble est adressé à louis.calisti@mutuelles-de-france.fr

Article 7

Le montant du prix alloué ainsi que la date limite de dépôt des candidatures sont communiqués :

- Par un dossier de présentation du prix largement diffusé
- Sur le site internet de la Fédération des mutuelles de France et de ses partenaires
- Sur les comptes FMF des réseaux sociaux
- Par les militants mutualistes selon leurs réseaux institutionnels et universitaires.

Article 8

Le mémoire lauréat du prix Louis-Calisti bénéficiera d'une aide à l'édition en lien avec la maison d'édition partenaire de la Fédération des mutuelles de France pour ce prix.

Formulaire de candidature

Identité du **candidat**

Nom : _____ / Prénom : _____

Adresse postale : _____

CP / Ville : _____ / _____

Téléphone : _____ / _____

Courriel : _____ @ _____

Date de naissance : __ / __ / ____ / Genre : femme / homme / autre

Description des **travaux**

Travail présenté Mémoire Master 2 Thèse

Intitulé : _____

Discipline : _____

Directrice.eur : _____

Date de soutenance : __ / __ / ____ / Note obtenue : _____

Etablissement : _____

Diplôme validé : _____

Adresse de l'établissement : _____

CP / Ville : _____ / _____

Pièces à **joindre**

- Formulaire** ci-dessus complété
- Résumé** (8 à 16 000 signes espaces compris)
- Sommaire** détaillé
- Etat des sources**
- Version numérique** du travail (PDF)
- CV universitaire** du candidat (facultatif)